



Hockey-club Le Locle

CONCEPT DE PROTECTION COVID-19 DU HOCKEY-CLUB LE LOCLE PATINOIRE DU COMMUNAL

Selon directives de OFSP – SIHF – Canton de NE – Ville du Locle
Valable à partir du 19 septembre 2020 – Dernière mise à jour le 6 octobre 2020

Pour les entraînements :

1. Le port du masque de protection **est obligatoire** dès l'entrée dans le bâtiment et ceci du fait que la grandeur des vestiaires n'est pas assez vaste pour le respect de la distance. (1,50m) Cela concerne chaque joueur de chaque catégorie de jeu, (de U9 à Senior 2) entraîneurs, chef matériel et accompagnants.
2. Pour les catégories U9 et U11, les parents seront exceptionnellement autorisés à se rendre dans les vestiaires pour l'aide à l'habillage et déshabillage de leur enfant, **mais sous condition du port du masque de protection !!**
3. En plus du masque de protection, chaque personne entrant dans le bâtiment se désinfectera correctement les mains avec le produit hydroalcoolique mis à leur disposition à l'entrée.
4. Il va de soit, que le temps de présence dans le bâtiment, vestiaires et douches **doit** être réduit au strict minimum.
5. **Dans la mesure du possible**, il est aussi conseillé aux joueurs (des petites catégories du MOJU) de venir à la patinoire déjà équipé.
6. L'entraîneur ou coach de l'équipe présente dans les vestiaires à ce moment là, sera la personne responsable pour l'application des directives Covid-19.
7. Entre chaque entraînement, la désinfection des bancs et poignées de porte du vestiaire **sera effectuée par l'entraîneur**, (ou le chef matériel) car le personnel de la patinoire est occupé par d'autre tâche sur le site et ne pourra effectuer cette désinfection. Un vaporisateur avec désinfectant sera mis à disposition à proximité du vestiaire et pourra être utilisé par une personne du staff. (La désinfection par vaporisation prendra maximum 2 minutes)
8. La traçabilité des joueurs est effectuée automatiquement par la liste des présences.

Pour les matchs :

1. Les points 1,2,3,4 et 6 ci-dessus, sont également applicables pour les matchs de toutes les catégories de jeu. (de U9 à Senior 2)
2. Le port du masque de protection et la désinfection des mains **est aussi obligatoire** pour toutes les personnes présentes (maximum 2 personnes) dans la cabine de chronométrage. Le (la) chronométreur (euse) le (la) préposé (e) à la feuille de match et **exceptionnellement** une autre personne à des fins de formation, ainsi que les deux personnes à l'extérieur qui ouvrent les portes des pénalités.
3. Lors du match sur la glace et sur le banc, les joueurs sont dispensés du port du masque de protection, **mais devront le remettre dans le vestiaire**. Pour le staff (chef matériel, masseuse ou autre) le port du masque de protection est plutôt conseillé au contact des joueurs.



Hockey-club Le Locle

4. La distance de 1,50m doit être respectée par le public dans les gradins et autour de la patinoire. **A partir du 10 octobre 2020, le Comité du Sport Espoir et Amateur (CSEA) a décidé de rendre obligatoire le port du masque de protection pour toute personne entrant dans une patinoire.**
5. Pour **tous** les matchs de chaque catégorie, la traçabilité des personnes qui entre sur le site de la patinoire est obligatoire.
6. La traçabilité des joueurs, entraîneur, coach sera effectuée automatiquement par la feuille de match du jour. Les accompagnants de l'équipe devront remplir un formulaire avec leurs coordonnées qui sera joint à la feuille de match.
7. La traçabilité du public entrant sur le site du communal pour voir le match **devra être effectuée** par une ou deux personnes du club, (à l'entrée pour les matchs de la 1^{ère} équipe ou au portail pour les autres équipes du club) soit à l'aide de l'application **eat's me** ou avec un formulaire des coordonnées pour ceux qui n'ont pas l'application ou tout simplement pas de smartphone. **Pour l'organisateur, l'application est eat's you.** *Toutes les informations sur www.eatsme.ch*
8. Pour les matchs comme pour les entraînements la gourde d'eau ou autre liquide **devra être personnelle !!**
9. Lors des matchs ou tournois, la vente de gâteaux ou autres saucisses et vin chaud, devra être effectuée par des personnes qui portent le masque de protection. Le désinfectant pour les mains devra également être mis à disposition sur la table.
10. A la fin des matchs, les joueurs, coachs et arbitres ne se touchent pas la main de n'importe quelle manière que se soit.
11. La fédération a interdit le chauffe-gant ainsi que le foehn **à main** collectif.
12. Les moments conviviaux à l'intérieur des vestiaires **sont interdits !!**
13. Les aliments **ouverts** sont interdits dans les vestiaires.
14. Le jeu du " lancé du puck " **pourrait** être organisé mais avec certaines précautions de désinfection.
15. **Attention !! Les personnes présentant des symptômes d'infection ne sont pas autorisées à pénétrer dans l'infrastructure. Elles doivent rester à la maison, contacter leur médecin et suivre ses instructions.**

Le présent concept de protection est évolutif et peut être appelé à être modifié en tout temps selon les circonstances.

Si nous voulons que nos divers championnats aillent jusqu'au bout de la saison, il faut que chaque personne se sente concernée et joue le jeu de la protection.

Cela n'arrive pas qu'aux autres !!!